

<https://www.ujfp.org/spip.php?article7623>

The logo of the UJFP (Union des Juifs Français pour la Paix) is displayed in a stylized, pixelated font. The letters are dark red with a white outline, set against a light blue and white background.

À Lyon, le 15 janvier 2020, rassemblement en soutien à Pierre-Alain Mannoni

- Lutte contre les racismes et les discriminations - Appels et manifestations -



Date de mise en ligne : dimanche 12 janvier 2020

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

À l'appel des collectifs RESF 69.

Avec le soutien de : UJFP Lyon, Émancipation-69, FSU 69, CGT -Educ'action 69, Solidaires 69, CNT-SO, Attac 69, Act for Ref, Ensemble !, Nouveau Parti Anticapitaliste, Parti de Gauche 69, L'insurgé, Union Communiste Libertaire Lyon...

La solidarité n'est pas un délit ! « Secourir des gens en détresse » n'est pas illégal !

Message de Pierre Alain Mannoni (22 décembre 2019)

« Il y a plus de 3 ans j'ai été arrêté pour « aide aux migrants ». J'avais secouru dans la montagne de la Roya 3 Érythréennes blessées. Je viens de recevoir la notification pour une nouvelle audience au tribunal. Ce sera la 5e... Il y a eu un premier procès à Nice où j'ai été relaxé, puis le parquet a fait appel et j'ai été condamné à Aix-en-Provence à 2 mois avec sursis. Nous avons saisi le Conseil Constitutionnel qui m'a donné raison et a censuré une loi injuste.

L'Assemblée Nationale a rédigé un nouvel article et la Cour de Cassation a cassé ma condamnation contraire au principe de Fraternité désormais présent dans la loi. Mais la Cour de Cassation a demandé un nouveau procès à la lumière de la nouvelle loi.

C'est là où j'en suis maintenant : 3 ans et demi pour savoir s'il est légal de secourir des gens en détresse !!!!!...

Bref je retourne au charbon à la Cour d'Appel de Lyon le 15 janvier 2020 à 13h30.

Les États ne respectent pas le droit et sont responsables de l'horreur aux frontières et en Méditerranée... Mon affaire étant une des premières sur ce sujet, il est important d'aller au bout de la procédure judiciaire pour que cette question soit définitivement tranchée et qu'il y ait une jurisprudence de manière que ceux qui suivent ne puissent pas être attaqués avec les mêmes arguments. (...)

Si je gagne ça s'arrête, sinon on continue jusqu'à la Cour Européenne s'il le faut... (...) la solidarité ne se crie pas sur les toits mais aujourd'hui je le sais et sachez le, elle est présente partout. Dans les villes et les villages, sur les plages et dans les camps, des petites et des grosses fourmis sauvent des vies et offrent de l'humanité. Merci à eux. Merci pour votre soutien ».

Pour ces faits, P.A. Mannoni risque 5 ans de prison et 30 000 euros d'amende.

P.A. Mannoni est chercheur CNRS et enseignant à Nice-Sophia-Antipolis)